

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 18 MARS 2009

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil neuf, et le 18 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 10 mars 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : M. PETIT Lionel

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception, au courrier de la veille, du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Courcelles-Chaussy. L'assemblée délibérante convient de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008. Présenté par le 1^{er} Adjoint, Madame Eliane KLEIN, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	229 160,88
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	196 803,88
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	32 357,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	339 026,93 + 74 927,48 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	393 612,02
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	20 342,39 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	52 699,39 €
---	--------------------

Le compte de gestion 2008, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2008. Le Conseil Municipal en prend acte.

L'assemblée délibérante décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 17 357,- €, à la section d'investissement.

2. BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2009 :

<i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i>		<i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i>	
Charges Générales	46 700	Produit des Services	8 730
Charges de Personnel	30 850	Impôts et taxes	120 250
Autres charges de gestion courantes	119 200	Dotations et Participations	105 010
Charges Financières	13 023	Autres produits de gestion courante	17 500
Charges exceptionnelles	400	Produits exceptionnels	630
Dépenses Imprévues	0		
Total dépenses	210 173 €	Total Recettes	252 120 €
Virement à la section Investissement	56 947	Excédent reporté	15 000
Total dépenses de fonctionnement	267 120 €	Total Recettes de fonctionnement	267 120 €

<i>Dépenses d'INVESTISSEMENT</i>		<i>Recettes d'INVESTISSEMENT</i>	
Remboursement Emprunt et assimilés	33 612	Compensation TVA et TLE	26 216
Opérations d'équipement affectées	15 000	Subventions diverses	10 500
Opérations non affectées	79 100	Emprunt et assimilé	1 100
Dépenses Imprévues	4 751	Affectation N - 1	17 357
Déficit investissement N-1	0	Excédent investissement N - 1	20 343
		Virement de la section Fonctionnement	56 947
Ecritures d'ordre	24 960	Ecritures d'ordre	24 960
Total dépenses d'investissement	157 423 €	Total recettes d'Investissement	157 423 €

Le programme d'investissement 2009 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- La réhabilitation du préau de l'école en atelier technique municipal (sous réserve d'octroi de subventions)
- Le remplacement de l'abribus de Vaudoncourt
- Diverses initiatives visant à la mise en sécurité du village, en regard des dangers de la circulation

3. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une simulation de l'évolution du taux des trois taxes locales pour l'année 2009 :

Taxe d'Habitation :	2008 : 8,55 %	2009 : 8,73 %	évolution + 2,11 %
Taxe Foncière Bâti :	2008 : 8,39 %	2009 : 8,56 %	évolution + 2,03 %
Taxe Foncière non Bâti :	2008 : 41,15 %	2009 : 41,99 %	évolution + 2,04 %

Le produit attendu s'établira à 81 115 € ; le recouvrement de la taxe professionnelle est désormais du ressort de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

La proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire précise en introduction que l'octroi des subventions liées à la scolarité est désormais du ressort du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péri-scolaire des Saules de la Nied.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer par ailleurs les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France
- 50 € à la Société Protectrice des Animaux

Il est fait part à l'assemblée d'une demande de subvention émanant du club Budokaï de Courcelles-Chaussy, qui compte désormais 9 licenciés domiciliés à Varize et Vaudoncourt. Le Conseil Municipal réitère ses positions précédentes à savoir que, dans un contexte de moyens limités, l'effort doit être focalisé sur les associations ayant leur siège dans la commune, le risque de créer un précédent étant trop important dès lors qu'une première demande extérieure serait satisfaite.

L'adhésion au C.A.U.E. pour 75 € est décidée pour 2009, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans le réaménagement de la friche scolaire.

5. REPARTITION DES FRAIS PERISCOLAIRES 2008

Madame Eliane KLEIN présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des dépenses et recettes engendrées par l'exploitation de la garde périscolaire du 1^{er} janvier au 31 août 2008, date de cessation de la gestion déléguée aux Pupilles de l'Enseignement Public.

Aux dépenses de cette association gestionnaire, s'élevant à 33 667,94 €, s'ajoutent les frais engagés par la Commune de VARIZE, à savoir 2 142,26 €, soit un total de 35 810,20 €.

Les subventions servies par la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle seront globalisées sur l'année civile 2008 et viendront en déduction des appels de fonds opérés par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péri-scolaire des Saules de la Nied, qui assure la compétence périscolaire depuis septembre 2008. Pour les huit premiers mois de l'année, la répartition entre les partenaires est la suivante :

- Commune de BANNAY :	1 628,76 €
- Commune de BIONVILLE-sur-NIED :	10 180,31 €
- Commune de BROUCK :	1 430,91 €
- Commune de HELSTROFF :	10 292,67 €
- Commune de VARIZE-VAUDONCOURT :	12 277,55 €

Le Conseil Municipal valide cette répartition, effectuée comme à l'accoutumée à raison de 50 % au prorata de la population et de 50 % au prorata du nombre d'enfants.

6. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR DESSERTE DU FUTUR BATIMENT DE L'E.S.A.T. DE VARIZE

Le développement du Centre d'Aide par le Travail va s'opérer par l'implantation d'une nouvelle cuisine à l'ouest des bâtiments existants. Le raccordement de ce bâtiment nécessitera une extension des réseaux, notamment pour l'électricité.

Tenant compte de la position géographique de cet établissement, et de l'absence de développement prévisible de l'urbanisme autre que celui considéré sur ce site excentré, le Conseil Municipal décide que les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération seront mis à la charge du bénéficiaire en application de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme transposé dans l'article 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. En conséquence, E.R.D.F. enverra la proposition de raccordement intégrant la partie extension hors du terrain d'assiette de l'opération au pétitionnaire lorsque celui-ci demandera son raccordement.

7. NETTOIEMENT DE LA VOIRIE

Une première discussion a été menée en assemblée du 13 janvier 2009 à propos de l'insuffisance de la prestation de balayage des rues assurée sous l'égide de la C.U.M.A. du Millénium.

Sur la base d'une longueur de voirie fixée à 5,15 km, les propositions faites par la société spécialisée SITA s'établissent, à :

- un forfait de balayage pour 22,54 € H.T. par kilomètre, soit 116,08 € H.T.
- un forfait de traitement des résidus pour 11,46 H.T. par km, soit 59,02 € H.T.

Sur la base d'une intervention trimestrielle, l'opération représenterait une dépense annuelle de 700,40 € H.T. Compte tenu du coût de revient raisonnable de la prestation assurée par la C.U.M.A., soit 390 € H.T., le Conseil Municipal décide de pérenniser ce mode d'intervention. Afin de rendre la prestation plus optimale, il est suggéré d'en aviser la population pour que la voie publique soit libre de tout véhicule lors du passage de la balayeuse.

8. RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Les assemblées générales de la C.C.P.B., du S.I.E.B. et du S.E.B.V.F., du S.I.E.P.B., du S.I.V.O.S. des Saules de le Nied, du S.I.V.O.M. – V.R.D. de Boulay-Bouzonville, et du S.M.V.T. du Pays de Nied se sont déroulées courant mars. Celle du S.I.A.N.A. se tiendra prochainement.

Les rapports d'activité et documents budgétaires relatifs à l'exploitation des services de l'eau, de l'assainissement, de la déchetterie, du groupe scolaire, de la voirie, de l'action touristique et de l'aménagement du bassin de la Nied Allemande seront prochainement consultables en mairie.

Le Conseil Municipal est notamment rendu attentif à la mise en application des compétences de la Communauté de Communes du Pays Boulageois au travers des dossiers suivants :

- la construction d'un bâtiment-relais destiné à maintenir la Société Industrielle de Boulay présente au chef-lieu ;
- la création prochaine d'une structure petite enfance avalisée à l'issue d'une étude de faisabilité, à mettre en place à Boulay avec structure annexe à Piblange, commune excentrée du bassin de vie et d'emploi ;
- le rapprochement progressif des deux syndicats d'assainissement par une intégration à court terme des communes situées en amont de Varize au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois, appelé à fusionner avec le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Nied pour être absorbé au final par la communauté de communes à l'échéance 2014.

9. DIVERS

a) anniversaire

L'assemblée est avisée du centenaire de Madame Marie-Rose BEHEM, née à Varize, qui sera célébré le 23 mars 2009 dans une maison de retraite messine. Le Maire est chargé de représenter la commune à cette cérémonie et de remettre un présent au nom de la Municipalité et de la population.

b) cimetière

Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des expertises liées aux malfaçons dans les travaux de soutènement du parking attendant au cimetière.

c) sécurité

Revenant sur la pose d'une glissière qui vient d'être effectuée à l'angle de la Ruelle du Moulin, le Maire indique qu'il va se concerter avec l'Unité Territoriale Routière du Département de la Moselle pour définir un financement propre à assurer la sécurité des piétons entre Varize et Vaudoncourt.

d) salle des fêtes

Monsieur ROGOVITZ propose de faire effectuer une étude sur le mode de chauffage de la salle des fêtes, ce dernier ne répondant plus aux préoccupations de maîtrise des dépenses énergétiques.

e) environnement

Face au constat de certaines dérives, il est proposé de réunir un groupe de travail chargé de sensibiliser la population aux menus efforts à accomplir pour un meilleur cadre de vie (fleurissement, balayage des trottoirs, élimination des dépôts de matériaux et gravois sitôt les travaux achevés, remisage systématique des conteneurs à ordures au plus tard en soirée le jour de collecte).

POINT SUPPLEMENTAIRE : P.L.U. DE LA COMMUNE LIMITROPHE DE COURCELLES-CHAUSSY

La Commune limitrophe de Courcelles-Chaussy vient d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Constatant que les dispositions projetées sont sans incidence sur les orientations en matière d'urbanisme définies pour les communes associées de Varize et Vaudoncourt, le Conseil Municipal n'émet aucune opposition au projet de P.L.U. envisagé par la Commune de Courcelles-Chaussy.

La séance est levée à 22 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 18 mars 2009.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER